

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2016-6

Validation des demandes d'adhésion et de retrait au GIP

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	148 411
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	16 150
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	561
Ayant pris part au vote : 561 voix Pour : 561 Contre : / Abstention : /	

La règle du quorum est satisfaite
(561 voix sont présentes sur 639),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 27 juin 2016 à 18h00 à Vaux sous Aubigny sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET, Président du GIP ;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'arrêté n°1170 portant approbation de l'avenant n°2 publié en date du 24/06/2016 au RAA de la préfecture de Haute-Marne.

Vu la compétence de l'Assemblée générale du GIP relative aux demandes d'adhésion et de retrait du GIP ;

Vu l'avis favorable émis par le CA en date du 09/06/2016 ;

Vu les délibérations et courriers des structures demandant leur adhésion et retrait ;

Vu la présentation des structures concernées par leurs représentants ;

Demande d'adhésion : (Collège 3) :

- Groupement de défense sanitaire des abeilles de la Haute-Marne (secteur agriculture)
- Segusia (secteur habitants)

Demandes de retrait :

- Les amis du Pays châillonnais (secteur habitants)

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des voix exprimées les demandes d'adhésion et de retraits présentées. Chaque nouveau membre disposera d'une (1) voix au sein de l'Assemblée générale. L'avenant n°3 qui en résulte est annexé à la présente délibération.

Le 04 juillet 2016,

Le Président du GIP



Guy DURANTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 09 AOÛT 2016